

Délibération N° 4/2023
Séance du 10 mai 2023

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 35'644.97 pour couvrir les honoraires des mandataires à charge des propriétaires privées concernant l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre des Brolliets

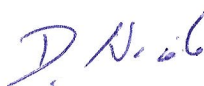
- Vu le crédit d'étude de CHF 100'000.- voté par le Conseil municipal le 19 octobre 2016 et les crédits d'étude complémentaires de CHF 20'000.- et CHF 26'000.- voté par le Conseil municipal les 19 juin 2019 et 5 mai 2021,
- vu l'accord des promettant-acquéreurs sur la répartition financière de l'étude,
- vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 13 voix pour et 2 abstentions,

1. D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 35'644.97 pour couvrir les honoraires des mandataires à charges des propriétaires privés concernant l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre des Brolliets,
2. De prendre acte qu'une participation du même montant a été versée par les propriétaires privés concernés,
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 octobre 2016.



Didier NICOLE
Président



L. Raquel PRY
Vice-Présidente

Puplinge, le 10 mai 2023